

II

*L'Ambassadeur du Canada au Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique*

Washington, D.C.  
Le 27 juillet 1972.

No 243

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note du 27 juillet concernant le Mémorandum de Modification du 19 mai entre l'Administration de la Voie Maritime du Saint-Laurent et la Saint Lawrence Seaway Development Corporation, qui proposait certaines dispositions régissant le péage sur la dite Voie Maritime.

Les conditions énoncées dans votre Note et dans le Mémorandum de Modification y annexé concernant le tarif de péage de la Voie Maritime du Saint-Laurent sont jugées acceptables par le Gouvernement du Canada.

J'accepte donc que votre Note, ainsi que le Mémorandum de Modification qui y est annexé et la présente réponse dont les versions anglaise et française font également foi constituent, entre nos deux gouvernements, un accord modifiant l'accord du 9 mars 1959 <sup>(1)</sup> à compter de la date de la présente réponse.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'État, les assurances de ma très haute considération.

*Ambassadeur*  
M. CADIEUX

L'Honorable  
William P. Rogers,  
Secrétaire d'État,  
WASHINGTON, D.C.

<sup>(1)</sup> Recueil des Traités 1959 N° 5